



## COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : [commune.merylabataille@akeonet.com](mailto:commune.merylabataille@akeonet.com)

**N° SIRET** : 216 003 921 00014

### **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE** **Séance du 28 Avril 2026 à 19h30**

Le 28 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

#### **Présents** : Mesdames et Messieurs

MAILLY Cédric, LACOURTE Laëtitia, MOLAND Sébastien, VARLET Clémence, DEVOIR Philippe, LOGNAND Nathalie, PEUTAT Franck, DELAHOUCHE DA COSTA Christine, CARLIER Thomas, DESREMAUX KOSSMANN Claudie, DEVISCH Alexandre, DOS SANTOS Marc, PIERRON Pascaline, GREVIN Romain

**Secrétaire** : DELAHOUCHE DA COSTA Christine

#### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme le maire s'étant retirée, sous la présidence de Madame DESREMAUX KOSSMANN Claudie, doyenne ;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame DESREMAUX KOSSMANN Claudie s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :	Dépenses : 94 310,55 € ;	Recettes : 33 101,81 € ;	RAR 32 166,00€
Fonctionnement :	Dépenses : 383 898,66 € ;	Recettes : 436 973,86 € ;	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, Mme le maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025

1. Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

- l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame DESREMAUX KOSSMANN Claudie, doyenne :

**APPROUVE le compte financier unique du budget pour l'année 2025.**

Résultat du vote : Pour : 13. Contre : .0. Abstention : .1

**AFFECTATION DE RESULTAT**

Compte tenu :

- ↵ Du résultat de fonctionnement 2025 il apparaît un excédent de fonctionnement final de 144 054,98 €.
- ↵ Du résultat d'investissement 2025, et de l'excédent antérieur, il apparaît un excédent d'investissement final de 20 452,33 €.
- ↵ Des restes à réaliser d'investissement inscrits pour 32 166,00 € en dépenses et 8 404,83 € en recettes.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- ↵ Compte 002 = 140 746,14 €
- ↵ Compte 1068 = 3 308,84 €

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : .0. Abstention : .0

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

↵ Le souvenir Français	50,00 €	
↵ Société de Longue Paume Méry	600,00 €	
↵ Iguane Club	600,00 €	
↵ Patrimoine de Grande Guerre	50,00 €	
↵ Coopérative Scolaire de Méry	800,00 €	
↵ Comité des Fêtes de Méry la Bataille	600,00 €	
↵ Anciens Combattants	325,00 €	
↵ Juin 1918 Mémoire des Chars	100,00 €	
↵ AS Mérysienne cyclo-	600,00 €	
↵ AS Mérysienne -marche	600,00 €	
↵ Picardie Mémoire	50,00 €	
↵ AS Pétanque	325,00 €	
↵ Vitagym	125,00 €	
↵ Un temps pour tous (sur présentation de justificatif)	175,00 €	
↵ Association festive de Cuvilly	200,00€	
		<b>TOTAL</b>
		<b>5 200,00 €</b>

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : .0. Abstention : .1

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET TAXES DIRECTES LOCALES 2026**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal un tableau avec les nouvelles bases de 2026.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les taux :

	BASES 2026	TAUX 2026	PRODUITS 2026
Foncier bâti	436 500,00 €	46,09 %	201 183,00 €
Foncier non bâti	81 300,00 €	44,47 %	36 154,00 €
Taxe d'habitation	23 300,00 €	12,76 %	2 973,00 €
	Total		240 310,00 €

Coefficient correcteur = -69 695 ,00 €

Soit un montant de 170 615,00 € à imputer au compte 73111

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif présenté par Madame le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- ↳ En Investissement à : 273 468,16 €
- ↳ En Fonctionnement à : 586 911,26 €

### **Informations :**

- ↳ Manifestations communales 2026
- ↳ Vol de voiture sur la commune et panneaux de signalisation dans les communes aux alentours
- ↳ Réunion du SIRS (élection président, vice-présidente et budget)
- ↳ Réunion CCAS prévue le mercredi 6 mai à 19h00.
- ↳ Information concernant les élections de la CCPP
- ↳ Reprise des travaux dans la commune (rue de ressons etc ...)
- ↳ Label village fleuris – mise en couleurs du village avec des fleurs dans les parcs-terres.
- ↳ Cimetière : Vol de fleurs– soucis de lapins
- ↳ Eglise : problème avec les pigeons

### **Questions diverses**

- ↳ Mr Mailly informe qu'il a eu une plainte concernant des mégots de cigarettes au niveau des logements.
- ↳ Mme Lacourte informe qu'elle a eu une plainte concernant des déjections canines rue de la victoire.
- ↳ Mr Devoir demande s'il est possible de faire un rappel dans le bulletin concernant les horaires de bruit.
- ↳ Mr Moland informe que l'entreprise Fagard intervient (à plusieurs reprises) pour les devis concernant le portail, travaux dans l'école.
- ↳ Mr Devoir informe que des rats sont présents sur la commune. Il informe également que toutes les associations ont refait le barnum.
- ↳ Mme DESREMAUX KOSSMANN demande pourquoi l'association UN TEMPS POUR TOUS est en sommeil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 28 avril 2026 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025	N° 26-04-01
2	Affectation de résultat	N° 26-04-02
3	Attribution des subventions	N° 26-04-03
4	Fixation des Taux d'Imposition et Taxes Directes Locales 2026	N° 26-04-04
5	Vote du Budget Primitif 2026	N° 26-04-05

Isabelle DA SILVA		Cédric MAILLY	
Laëtitia LACOURTE		Sébastien MOLAND	
Clémence VARLET		Philippe DEVOIR	
Nathalie LOGNAND		Franck PEUTAT	/
Christine DELAHOUCHE DA COSTA		Thomas CARLIER	
Claudie DESREMAUX KOSSMANN		Alexandre DEVISCH	
Marc DOS SANTOS		Pascaline PIERRON	
Romain GRÉVIN			